

FOCUS Élevage bovin. En 2010 (date du dernier recensement général agricole), 35% des exploitations agricoles du Comminges étaient spécialisées en élevage bovin, dont une grande majorité en bovin viande. Il est à noter que le nombre d'exploitations spécialisées en bovins lait s'est effondré entre 2000 et 2010 (-52 % à l'échelle du département). La baisse se poursuit, menaçant à terme la collecte si la densité des élevages devient trop faible. Il faut noter la persistance d'un système traditionnel d'éleveurs naisseurs, avec vente d'animaux jeunes et maigres (brouards), exportés vers des pays engraisseurs (Italie, Maghreb, Turquie, etc.). Les éleveurs purs naisseurs représentent encore plus de 50 % des éleveurs de bovins viande professionnels de Haute-Garonne. La production de veaux sous la mère est en perte de vitesse malgré des efforts de labellisation (label rouge, veau sous la mère). Elle concerne aujourd'hui 12 % des éleveurs professionnels de bovins viande du département. On assiste à une évolution vers des systèmes mixtes : naisseurs engraisseurs. En France, les exploitations spécialisées en bovins et ovins allaitants sont celles qui donnent les plus faibles revenus aux agriculteurs et sont les plus dépendantes aux aides de la PAC (Politique Agricole Commune).

Les 11 000 hectares de surface agricole de la métropole toulousaine ne peuvent fournir en théorie que 3,5% des besoins de sa population.

Scénario tiré de l'application PARCEL pour 77 000 habitants, régime alimentaire actuel et 6% agriculture biologique. Si 100% de l'alimentation est relocalisée sur le Comminges, il faut 31500 ha pour nourrir les Commingeois, répartis comme suit :



6) SI TOUS LES LYCÉES DU TERRITOIRE RELOCALISENT LEURS ACHATS ALIMENTAIRES ET RESPECTENT LA LOI EGALIM CELA AURA UN IMPACT POSITIF SUR : L'EMPLOI AGRICOLE, LE CLIMAT, LA BIODIVERSITÉ ?

> Réponse : les 3

4 emplois agricoles sont nécessaires sur le territoire (dont 2 en élevage) pour couvrir les besoins des 3 principaux lycées du territoire, et deux en production végétales (fruits, légumes, céréales et légumineuses). Les impacts sur le climat sont une réduction de 22% des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). L'impact sur la biodiversité est une moindre destruction d'espèces de 4%. De plus, la relocalisation et l'augmentation de la part des achats bio implique une réduction de 28% par personne de la "déforestation importée" liée à la moindre l'importation notamment de tourteaux de soja.

Mais si l'exigence en bio local augmente (50% local et 100% des viandes en bio ET local), cela représente 5 emplois (dont 4 en élevage), une réduction de 25% des GES et une moindre destruction des espèces de 39% et la pollution de l'eau diminue de 28% par personne. Si l'on choisit de passer à deux menus végétariens par semaine, il faut alors 4 emplois agricoles, la réduction des émissions de GES elle passe à 39% et la déforestation importée à 53% (source : parcel-app.org).

L'application **PARCEL** est un outil développé par différents réseaux (dont Terre de Liens, la FNAB et des bureaux d'études), qui s'appuie sur des données officielles et permet d'évaluer l'impact de notre alimentation sur l'emploi agricole, les surfaces nécessaires et l'environnement.

7) PENSEZ-VOUS QUE LE NOMBRE D'AGRICULTEURS SUR LE PAYS COMMINGES PYRÉNÉES EST EN HAUSSE OU EN BAISSÉ ?

> Réponse : il est en baisse

Entre 2000 et 2010 : le nombre d'agriculteurs a baissé de 27% (24 % pour le département, source : Recensements Agricoles 2000 et 2010). En 2019, il y avait 2053 exploitations agricoles. Cette baisse est particulièrement marquée dans le Saint-Gaudinois : -39 % des exploitations ; ainsi que dans les Communautés de Communes du Canton de Saint-Béat, de Salies-du-Salat et du Canton de Saint-Martory. Ces disparitions s'accompagnent d'un agrandissement des exploitations restantes, passant de 32 ha en 2000 à 41 ha en moyenne en 2010. Cette taille reste inférieure à la moyenne départementale de 52 ha.

Concernant la pyramide des âges : 18 % de moins de 40 ans ; 56 % de plus de 50 ans => 75 % de ces exploitants sont sans succession assurée ; ces derniers détiennent plus du tiers de la SAU

La transmission des bâtiments d'élevage est particulièrement problématique du fait de la valeur qu'ils peuvent représenter ou par le fait qu'ils ne soient plus aux normes. La conjoncture agricole, la nouvelle PAC, les conditions de travail constituent également des freins à l'installation.

Pour aller plus loin...

> Comprendre les enjeux de l'agriculture et du territoire Commingeois :

www.commingespyrenees.fr/les-projets/scot/

> Chiffres et visualisation des enjeux de la relocalisation et l'empreinte spatiale, sociale et environnementale de notre alimentation et de nos modes d'agriculture : crater.resiliencealimentaire.org & parcel-app.org

> Pour consommer bio et local en Comminges :

- Sur le site de Destination Comminges : www.tourisme-stgaudens.com/decouvrir/100-local/les-producteurs-locaux

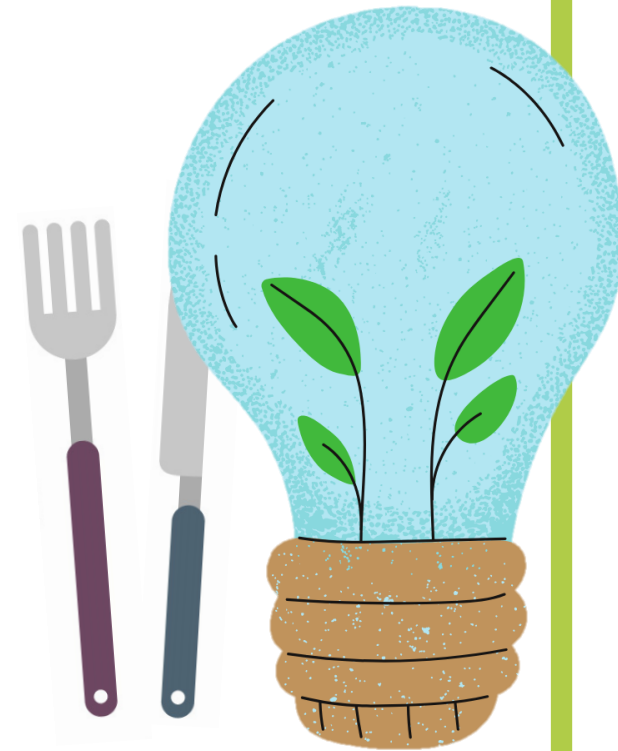
- Sur le site de la communauté des communes Cœur et Coteaux du Comminges : www.jacheteencomminges.fr

- Retrouvez le guide "Manger Bio en Haute-Garonne" sur le site de Bio Ariège-Garonne : www.bio-ariege-garonne/site/pages/carteproducteur

Réponses

TESTEZ VOS CONNAISSANCES !

Des repères pour relocaliser l'alimentation sur le Comminges



Les Pyrénées 2021



• Bio Ariège-Garonne •
Fusion du CIVAM Bio 09 et d'ÉTABLES 31

Midi-Pyrénées

PAYS COMMINGES PYRÉNÉES

A. Chiffres pour la France

1) QUELLE PROPORTION DU TERRITOIRE NATIONAL EST OCCUPÉ PAR LES TERRES AGRICOLES ?

> Réponse : environ la moitié (22 millions d'hectares)

L'équivalent de la surface d'un département a perdu un usage agricole tous les sept à dix ans en moyenne entre les années 50 et le début des années 2000 (urbanisation, constructions mais aussi jardins, forêts)...

Depuis les années 2010, le rythme de consommation se ralentir en France. Certaines données font état de la consommation d'un département moyen tous les 13 ans actuellement, ce qui reste beaucoup trop important. Des lois récentes tendent à restreindre de plus en plus l'artificialisation des sols en imposant par exemple des "compensations" agricoles ou écologique. Il est de plus en plus question de stopper la consommation de terres agricoles ou naturelles ("zéro artificialisation nette").

2) QUELLE EST LA SURFACE DE TERRES AGRICOLES NÉCESSAIRE POUR NOURRIR 1 FRANÇAIS SUR 1 ANNÉE ?

> Réponse : 4500 m²

D'après l'étude Bonnutrinet ("le revers de notre assiette"), la surface agricole nécessaire pour produire toute son alimentation, en France ou à l'étranger, en tenant compte des rendements des différentes cultures, des allocations entre co-produits et des pertes le long de la filière est de 4522 m² pour des consommateurs conventionnels contre 3 492 m² pour consommateurs bio. Cette différence est principalement due à une moindre consommation de viande par les consommateurs bio (à aliments identiques il faudrait 37% de surface en plus pour produire une alimentation 100% bio).

3) DE COMBIEN LA SURFACE AGRICOLE DISPONIBLE PAR HABITANT A-T-ELLE DIMINUÉ EN 90 ANS EN FRANCE ?

> Réponse : 50%

Elle est passée de 8 300 m²/habitant en 1930 à 7 600 m² en 1960 et 4 439 m² en 2017. Si le recul des terres agricoles se poursuit au même rythme que ces trente dernières années, il ne restera plus en 2050 que 3 800 m²/hab pour se nourrir mais aussi assurer d'autres besoins (énergie, vêtements, matériaux), soit moins que les 4500m² nécessaires aujourd'hui pour nourrir un français avec le régime alimentaire moyen. Le manque de disponibilité de surfaces cultivables affecte notre souveraineté alimentaire. Ceci est particulièrement inquiétant dans un contexte de stagnation - voire de déclin - des rendements agricoles, notamment sous l'effet du changement climatique.

4) QUEL POURCENTAGE DES TERRES CULTIVÉES EST CONSACRÉ À NOURRIR LES ANIMAUX DONT NOUS CONSOMMONS LA VIANDE OU LES AUTRES PRODUITS ?

> Réponse : 85%

Cette même étude Bonnutrinet montre que les produits animaux représentent 85 % des surfaces nécessaires pour produire l'alimentation des consommateurs conventionnels, soit 4 109 m²/an.

Les produits végétaux représentent moins de 10% des surfaces nécessaires pour produire l'alimentation de consommateurs conventionnels, soit 476 m². Les fruits

(y compris l'olive pour l'huile d'olive) et légumes nécessitent seulement 218 m² soit 5% des surfaces. Les céréales consommées directement par l'homme sous forme de pain ou de pâtes ne nécessitent que 113 m² soit 2,5% cette surface, alors même que la production du café, chocolat et thé nécessite 63 m², le vin 35 m², les déagréés 31 m², le sucre 9 m², les légumineuses 4 m² et la pomme de terre 3 m².

5) QUE REPRÉSENTENT LES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES FRANÇAISES EN ÉQUIVALENT DE SURFACES AGRICOLES ?

> Réponse : 30%

L'empreinte en surface des importations agricoles représente l'équivalent de 30% de la SAU française : la France importe l'équivalent de 9,9 millions d'ha de terres agricoles.

Parallèlement 40% de la surface agricole française est destinée aux exportations.

6) QUELLE EST LA PRINCIPALE CAUSE D'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN FRANCE ?

> Réponse : L'habitat en maison individuelle

Il a représenté 51 % de la consommation supplémentaire d'espace entre 1992 et 2004, soit 2,8 fois plus que l'extension du réseau routier et 37 fois plus que l'habitat collectif. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la croissance démographique n'est pas un facteur principal d'artificialisation : entre 2006 et 2015, l'artificialisation a crû trois fois plus vite que la population.

B. Pays Comminges Pyrénées

1) LA SUPERFICIE DU PAYS COMMINGES PYRÉNÉES EST DE 2137 KM². LES SURFACES AGRICOLES REPRÉSENTENT :

> Réponse : 50%, soit 107 011 hectares.

Cela représente 1/3 des surfaces agricoles du département de la Haute-Garonne.

2) QUEL POURCENTAGE DE LA SURFACE AGRICOLE DU PAYS COMMINGES PYRÉNÉES EST CONSACRÉE À LA PRODUCTION D'HERBE POUR HERBIVORES ?

> Réponse : 60%, soit plus de 60 000 ha de prairies temporaires ou permanentes qui sont pâturées ou fauchées.

Cette surface, il faut ajouter 18 369 ha de surface pastorale, dont presque 100 % sont des estives de montagne, territoires à usages multifonctionnels, pastoraux et récréatifs, réservoirs de biodiversité entretenus par les éleveurs qui envoient des troupeaux en transhumance. Le pastoralisme dans les zones de montagne assure le maintien des habitats ouverts d'intérêt écologique qui offrent des abris à de nombreuses espèces. Il permet également de limiter les risques et de préserver l'attractivité touristique, notamment par les activités de randonnée.

De plus, les prairies permanentes séquestrent en moyenne 84,6 tonnes de carbone par hectare et jouent à ce titre un effet "piège à carbone" pour maintenir le dérèglement climatique. L'autonomie alimentaire des élevages et le mode de production des viandes et produits laitiers influent aussi sur les impacts climatiques et environnementaux :

- Le Label Rouge garantit 5 mois de pâturage minimum et un taux d'autonomie alimentaire d'au moins 80 %

- L'autonomie alimentaire moyenne des élevages bovins est de 88% contre 94% en AB
- L'Agriculture Biologique impose une alimentation des animaux entièrement bio et repose sur une utilisation maximale du pâturage

(source Institut de l'élevage, 2018 et Interbev)

3) COMBIEN D'HECTARES PERDENT CHAQUE ANNÉE LEUR VOCATION AGRICOLE SUR LE PAYS COMMINGES PYRÉNÉES ?

> Réponse : 59 hectares par an.

La surface agricole utile a fortement baissé depuis 20 ans, avec une perte de plus de 10 000 ha soit 11%. Entre 2000 et 2010, la SAU a diminué de 6 % sur le territoire. Cette diminution de SAU porte essentiellement sur les prairies permanentes (-22 % entre 2000 et 2010), les surfaces en terres labourables restant pratiquement stables.

La majorité des terres sont abandonnées par les éleveurs, ce qui s'explique notamment par la baisse du nombre d'agriculteurs. Ces dernières années, on compte 2 départs en retraite pour 1 installation. On peut penser que les terres qui ne sont pas reprises sont les plus difficiles à mettre en valeur et s'enrichissent.

A l'inverse, certaines terres perdent leur usage agricole au profit de l'artificialisation (construction de logements, de routes, infrastructures...).

L'objectif du SCOT est de diviser par 2 (environ 30 ha/an) les surfaces qui perdent leur usage agricole.

4) QUELLE EST LA PART DE LA SURFACE AGRICOLE DU PAYS COMMINGES PYRÉNÉES CULTIVÉE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

> Réponse : 6,2% (source agence bio, 2017).

2009 : 59 producteurs bio ou en conversion pour 1,5 % de la SAU

2017 : 159 producteurs (Source : Agence bio), soit 6 992 ha pour 6,2 % de la SAU

Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne de la Région Occitanie qui affiche la première place française avec 16% de la SAU en bio et la Haute-Garonne 12%.

Sur le Comminges, le nombre d'exploitations agricoles pratiquant un élevage extensif et la polyculture est un atout pour le développement de la bio. Ce qui freine les reconversions, ce sont les débouchés et la valorisation

5) SACHANT QU'IL FAUT 4500 M² POUR NOURRIR 1 HABITANT AVEC LE RÉGIME MOYEN FRANÇAIS, PENSEZ-VOUS QUE LE TERRITOIRE DU PAYS COMMINGES PYRÉNÉES POURRAIT "EN THÉORIE" ÊTRE AUTONOME POUR SON ALIMENTATION ?

> Réponse : OUI, "en théorie" puisqu'avec 107 000 ha de surfaces agricoles (sans compter les estives qui sont aussi des surfaces productives), le Comminges pourrait nourrir 237 000 habitants alors qu'il n'en compte à ce jour que 77 000.

Toutefois, si l'on ferait du jour au lendemain les frontières du Comminges, les éleveurs auraient une quantité très importante d'animaux, majoritairement des bovins, dont ils ne sauraient que faire. Inversement, la population serait très vite rationnée en légumes ou autres produits végétaux.

Penser "autarcie" n'a pas de sens dans l'organisation actuelle de notre société. Par exemple, pour nourrir la population des 37 communes de Toulouse Métropole (780 000 habitants), il faut deux fois la superficie agricole du Pays Comminges Pyrénées (220 000 ha).